



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA//CWD/7 Inf.3
11 mai 2011

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**FRANÇAIS
Original : ANGLAIS**

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Centre africain pour le genre et le développement social**

Septième session du Comité « Femmes et développement »

Addis-Abéba (Éthiopie)
17 - 20 mai 2011

Aide mémoire

1. INTRODUCTION

Au fil des années, les gouvernements africains n'ont cessé de s'employer à traiter les questions relatives à l'inégalité entre les sexes depuis la réunion sur le lancement de la Décennie des Nations Unies pour la femme tenue à Mexico en 1975, puis l'Accord sur les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme en 1985. Faisant suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'échelle régionale a indiqué que des progrès avaient été enregistrés dans de nombreux pays africains, tels qu'une meilleure sensibilisation à l'égalité entre les sexes; la mise en œuvre de réformes; un meilleur cadre législatif et le développement des institutions à l'échelle nationale. Certains pays ont adopté des politiques et des cadres juridiques nationaux destinés à la protection des droits fondamentaux de la femme; ont élargi la gamme des mécanismes visant à promouvoir et à assurer le suivi de l'égalité entre les sexes; et ont veillé à ce que l'allocation de ressources soit faite dans le cadre d'une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes. Toutefois, ces améliorations notables n'ont pas été suffisantes pour améliorer le statut de la femme africaine de manière satisfaisante. Un regain d'élan est donc nécessaire pour accélérer les progrès et les améliorations grâce à de meilleures méthodes d'action, une application stricte des lois, la mise en œuvre de mécanismes de protection et l'innovation dans le financement visant l'égalité entre les sexes, de façon à parvenir à un changement fondamental dans la vie des femmes en Afrique.

2. HISTORIQUE

Compte tenu des acquis réalisés en matière d'égalité entre les sexes constatés lors de l'examen 15 ans après, de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, il importe que les pays africains prennent les mesures nécessaires pour faire avancer davantage cette cause et éviter tout relâchement des efforts pouvant mener vers la régression. Aussi y a-t-il lieu de sauvegarder les acquis et les améliorer, tout en accélérant la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. En plus de la poursuite des efforts visant à améliorer les capacités des États membres dans la mise en œuvre dudit Programme, l'examen 15 ans après de sa mise en œuvre à l'échelle de l'Afrique a représenté un tournant important et a offert l'occasion aux gouvernements d'évaluer, dans le cadre de la coordination assurée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les progrès qu'ils ont réalisés dans ce domaine et de définir les moyens de faire avancer davantage leur programme en la matière.

De nombreux événements importants ont récemment marqué la lutte en faveur des droits des femmes en Afrique. À l'échelle internationale, coïncidant avec le 10^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, ledit Conseil à la suite d'un débat ouvert au niveau ministériel sur les femmes, la paix et la sécurité, a approuvé un ensemble d'indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis en matière de protection et d'autonomisation des femmes. Le lancement récent par l'Union africaine de la Décennie de la femme africaine (2010 - 2020) constitue un exemple de l'attention particulière que l'on continue à accorder à l'égalité des sexes à l'échelle régionale. Le thème pour 2011 porte sur *la santé, la mortalité maternelle et le VIH*.

La CEA a organisé en novembre 2008 le sixième Forum pour le développement de l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine (UA) et la Banque africaine de développement (BAD) sous le thème : *Agir pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes en Afrique*, le but étant d'examiner les progrès accomplis dans ces domaines, afin de recenser les principaux problèmes et de définir les mesures concrètes nécessaires à l'accélération des progrès en la matière.

En octobre 2010, la Commission économique pour l'Afrique a accueilli le septième Forum pour le développement de l'Afrique. L'objectif de ce forum était de contribuer à intégrer les préoccupations relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies, programmes et pratiques en matière de développement en Afrique. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de faire participer les femmes et les jeunes aux débats y relatifs.

Le document issu de l'Assemblée générale tenue en octobre 2010 porte sur les OMD et le rapport du Secrétaire général de la même année concerne l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le paragraphe 72 du document en question est celui dans lequel les États font explicitement référence aux traités internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme, à savoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Convention relative aux droits de l'enfant. Une autre expression relative à la défense des droits fondamentaux des femmes est l'engagement pris par les États de renforcer les législations, politiques et programmes nationaux visant à prévenir la violence à l'égard des femmes, et de faire en sorte que celles-ci aient accès à la justice et à la protection. Fait important, le document se réfère également à l'obligation des États de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs d'actes de violence commis à l'égard des femmes et des filles en veillant à ce que ces délits fassent l'objet d'enquêtes, de poursuites et de sanctions.

3. FAIRE AVANCER LA CAUSE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES EN AFRIQUE - LE RÔLE DU COMITÉ « FEMMES ET DÉVELOPPEMENT »

L'Assemblée générale a chargé la CEA d'aider, par l'intermédiaire de son organisme officiel, le Comité « Femmes et développement », les États membres dans la mise en œuvre des résolutions de la communauté internationale. La restructuration de ce comité a été examinée et approuvée lors de la session ministérielle de novembre 2009 du Comité, tenue à Banjul (Gambie), de façon à ce que son statut soit aligné sur celui des autres organismes officiels. Le Comité se compose désormais d'experts de haut niveau venant d'États membres de la CEA (niveau de directeur au moins) et représentant les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes, et selon le thème de la session, d'experts travaillant avec des ministères de tutelle. On attend du Comité « Femmes et développement » de la Commission économique pour l'Afrique qu'il s'acquitte du mandat que lui ont confié les gouvernements africains dans la Déclaration de Banjul, laquelle lui demande notamment d'apporter l'appui nécessaire pour les efforts de développement et de procéder rapidement, sur une base annuelle, à une évaluation et à l'établissement d'un rapport concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et plans de développement pertinents et de veiller à ce que le suivi des Programmes d'action de Dakar et de Beijing fasse partie intégrante de son plan de travail.

Outre d'autres tâches définies dans son mandat, le Comité est spécifiquement chargé de :

- Servir de forum technique régional d'experts qui examine les questions de développement ayant trait à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme;
- Examiner périodiquement les progrès obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'action mondiaux et régionaux (notamment le Programme d'action de Beijing et les processus connexes);
- Examiner et évaluer les activités entreprises dans la région dans le cadre des programmes visant la promotion de la femme;

- Aider les États membres à définir et à promouvoir les mesures relatives au suivi de la mise en œuvre des programmes d'action régionalement et internationalement convenus concernant l'égalité des sexes et la promotion de la femme dans le développement et à encourager l'intégration de la dimension sexospécifique dans les politiques, plans et programmes de développement;
- Faire fonction d'organe consultatif régional auprès de la CEA et lui fournir des conseils en matière d'élaboration de ses programmes de travail concernant l'égalité des sexes, le rôle de la femme dans des activités sectorielles de développement, les questions émergentes, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des programmes internationaux et régionaux;
- Recenser et mettre en évidence les principales questions et préoccupations concernant le développement économique et social en vue de promouvoir, en collaboration avec d'autres comités techniques de la CEA, des politiques et des stratégies en faveur de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme;
- Faire rapport à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur les activités et les programmes régionaux et sous-régionaux concernant le rôle de la femme dans le développement¹.

Le Comité « Femmes et développement » a accompli de nombreuses réalisations, et grâce à lui, le Centre africain pour le genre et le développement social a bénéficié de la part de divers experts d'un apport technique de haut niveau qui lui a permis d'enrichir ses programmes. Plus spécifiquement, parmi les réalisations à l'actif du Comité, on peut citer :

- L'inscription des questions relatives à la promotion de la femme à l'ordre du jour de la Conférence des ministres africains des finances et de la planification et du développement économique de la CEA;
- La définition des aspirations et des besoins des femmes africaines exprimés dans les Programmes d'action de Dakar de Beijing; la promotion de la participation de la femme africaine aux processus de prise de décision à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale. L'institution de quotas pour améliorer la représentation des femmes dans la vie politique constitue une autre réalisation concrète dans certains pays de la région, notamment en Égypte, au Maroc et en Tunisie;
- La mobilisation et la préparation des gouvernements africains aux fins de la mise en œuvre effective des Programmes d'action de Dakar et de Beijing; et
- L'établissement de rapports périodiques d'examen sur les progrès obtenus dans la mise en œuvre des stratégies relatives à la promotion de la femme, à savoir dans le cadre des sixième, septième et huitième conférences régionales sur les femmes, tenues respectivement en novembre 1999, en octobre 2004 et en novembre 2009.

4. SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ « FEMMES ET DÉVELOPPEMENT » : BUT, OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Suite au troisième examen quinquennal du Programme d'action de Beijing et à l'adoption de la Déclaration de Banjul (voir annexe), la CEA s'attache à aider les États membres à mettre en œuvre les sept domaines prioritaires définis dans la Déclaration, en s'appuyant sur des spécialistes africains des

¹ Proposition faite dans le cadre de la restructuration du Comité « Femmes et développement ».

questions relatives à l'égalité des sexes élus au Comité « Femmes et développement » en raison de leur rôle dans les divers mécanismes nationaux de promotion de la femme, notamment les ministères.

La septième session du Comité « Femmes et développement » qui se tiendra prochainement permettra aux États membres d'échanger des idées, dans le cadre de l'examen des activités de la CEA et de donner des orientations techniques concernant les plans établis par la Commission pour les aider à faire avancer la mise en œuvre de la Déclaration de Banjul et des autres mécanismes.

Le principal objectif de la septième session du Comité « Femmes et développement » est de réfléchir sur un programme cohérent de mise en œuvre de la Déclaration de Banjul. Il est aussi d'examiner la stratégie mise au point pour appliquer les recommandations de Beijing +15, ainsi que de se pencher sur l'efficacité de l'Observatoire africain des droits de la femme qui sert de source générale de données concernant les résultats de recherche, les pratiques optimales et les événements relatifs aux droits de la femme en Afrique. L'Observatoire suit les progrès que les pays africains ont accomplis dans le domaine des droits fondamentaux des femmes. Sera également examiné le réseau électronique des mécanismes africains de promotion de la femme, qui vise essentiellement, d'une part, à renforcer la capacité des mécanismes nationaux d'utiliser plus efficacement les technologies de l'information et de la communication et, d'autre part, à créer une plate-forme électronique favorisant la réalisation des objectifs d'égalité des sexes en faveur des femmes de la région. Le but des débats sur les plates-formes de connaissances est de veiller à ce que les États membres puissent apporter leur contribution quant à la meilleure manière d'utiliser ces outils.

Les objectifs spécifiques de la réunion consistant à :

- Examiner le projet de rapport sur l'évolution récente des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes en Afrique;
- Examiner le projet de rapport sur la Stratégie de suivi de Beijing +15;
- Examiner le programme de travail du Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS) pour la période biennale 2010 - 2011;
- Examiner le projet de rapport sur le statut de l'inégalité des sexes dans les secteurs social, politique et économique: Implications pour la mise en œuvre et le suivi des engagements internationaux et régionaux et de la protection sociale;
- Partager l'information sur la campagne « Afrique-Unie pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles » et sur le projet interrégional de renforcement des capacités en vue d'éliminer la violence contre les femmes;
- Examiner le réseau électronique des mécanismes africains de promotion de la femme en tant que plate-forme de partage d'informations et de plaidoyer;
- Examiner l'utilisation de l'Observatoire africain des droits de la femme en tant qu'outil de partage de connaissances;
- Utiliser en commun le Recueil des pratiques optimales relatives à l'intégration du genre: rôle des femmes dans la résolution des conflits (2010).
- Table ronde sur les nouvelles questions de la parité hommes-femmes
- Séance d'information sur la Décennie des femmes Africaines: 2010-2020

5. PRODUITS ESCOMPTÉS

Au terme de la réunion, les résultats ci-après devront être réalisés:

- Adoption du rapport sur l'évolution récente des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes en Afrique;
- Adoption de la Stratégie de suivi de l'examen de Beijing +15;
- Compréhension du programme de travail du Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS) pour la période biennale 2010 – 2011;
- Adoption du rapport sur le statut de l'inégalité des sexes dans les secteurs social, politique et économique: Implications pour la mise en œuvre et le suivi des engagements internationaux et régionaux et de la protection sociale;
- Meilleure connaissance de la campagne « Afrique-Unie pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles » et du projet interrégional de renforcement des capacités en vue d'éliminer la violence contre les femmes;
- Adoption d'une stratégie sur la manière de renforcer le réseau électronique des mécanismes africains de promotion de la femme et l'Observatoire africain des droits de la femme en tant que bases de connaissances;
- Établissement du rapport de la session.

6. RÉALISATION ATTENDUE

Compte tenu de la Déclaration de Banjul qui engage les États membres à renouveler et à intensifier les efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires, à améliorer les stratégies nationales et à renforcer les ressources institutionnelles, financières et humaines disponibles, de sorte à accélérer la réalisation de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, la réunion devra déboucher sur la clarification par les différents acteurs des aspects de leur plan d'action pour aller de l'avant. Le Comité guidera le travail des États membres visant à mettre au point des plans d'action spécifiques assortis d'activités claires et de ressources adéquates pour la réalisation accélérée des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

7. DATE ET LIEU DE LA RÉUNION

La réunion est prévue au Centre de conférences des Nations Unies (CCNU) à Addis-Abeba (Éthiopie) du 17 au 19 mai 2011.

8. PROFIL DES PARTICIPANTS

Prendront part à la réunion des experts gouvernementaux venant des ministères en charge des questions du genre et de la promotion de la femme, des communautés économiques régionales et de la CEA. Selon les domaines thématiques de la réunion, des experts techniques du Comité « Femmes et développement » (experts provenant d'autres ministères) participeront également à la réunion.

9. LANGUES DE TRAVAIL

La réunion se déroulera en anglais et en français et bénéficiera d'un service d'interprétation simultanée.